



Bureau du surintendant des institutions financières **Sondage 2005 sur la confiance du grand public à l'égard des institutions financières**

En qualité de principal organisme de réglementation des institutions financières et des régimes de retraite privés de compétence fédérale, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) s'intéresse constamment au niveau de confiance du public à l'égard des services financiers et des régimes de retraite. Depuis 1997, il charge des sociétés indépendantes de réaliser des sondages dans le but de faire le point sur le niveau de confiance du public à l'égard du système financier canadien.

Le sondage réalisé en 2005 visait les objectifs suivants :

- Déterminer le niveau de confiance que les Canadiens et les Canadiennes accordent à leurs banques et à leurs sociétés d'assurance-vie et d'assurances multirisques.
- Suivre l'évolution des niveaux de confiance au fil des ans.
- Déterminer le niveau de confiance à l'égard des régimes de retraite et en suivre l'évolution.

Nous constatons que les Canadiens et les Canadiennes accordent une grande confiance à la stabilité de leurs institutions financières, estimant que les sommes qu'ils confient aux banques sont en sécurité et que les sociétés d'assurances disposent de réserves suffisantes pour honorer leurs engagements envers les souscripteurs. Un pourcentage élevé de Canadiens et de Canadiennes est d'avis que le gouvernement exerce une surveillance réglementaire efficace et qu'il leur éviterait de subir des pertes si une institution venait à se trouver en difficulté. Par ailleurs, les participants des régimes de retraite privés expriment des niveaux de confiance très élevés à l'égard de la capacité de ces derniers de leur verser les prestations auxquelles ils auront droit.

Le BSIF contribue à accroître la confiance du public en exerçant une réglementation et une surveillance prudentielles des activités des institutions financières et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Lors des sondages précédents, l'approche qu'avait adoptée le BSIF pour mesurer les niveaux de confiance a été influencée par des effets parallèles, les personnes qui y répondaient n'interprétant pas toujours les questions comme nous l'avions prévu. Pour remédier à la situation, nous avons remanié le questionnaire du Sondage de 2004. Le rapport que nous vous proposons aujourd'hui présente des conclusions s'appuyant sur cette nouvelle approche.

Constitué en 1987 par une loi du Parlement, le Bureau du surintendant des institutions financières est responsable au premier chef de la réglementation et de la surveillance des activités des institutions de dépôts, des sociétés d'assurances et des régimes de retraite privés de compétence fédérale. Aux termes de son mandat, il lui incombe de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation duquel résulte un système financier sain, stable et concurrentiel digne de la confiance du public.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce sondage, veuillez communiquer avec le directeur des services de vérification et de consultation du BSIF, Peter Simone, par courriel à peter.simone@osfi-bsif.gc.ca ou par téléphone au (416) 973-6655.

Les journalistes sont invités à adresser leurs questions à Rod Giles, gestionnaire des communications et des affaires publiques, par courriel à rod.giles@osfi-bsif.gc.ca ou par téléphone au (613) 993-1678.

